

Projet 2015 du budget sport : Un budget de désertion publique !

Nous ne revenons pas sur toutes les critiques que nous menons sur le projet de budget de l'Etat 2015. Le budget sport s'enferme dans l'indigence : moins de 0.14% du budget de l'Etat et une chute de 3,5% sans compter l'inflation.

N'ayant pas la maîtrise de ses personnels (relevant d'un autre programme, 124), ayant de faibles capacités d'action liées à la disparition des structures départementales, avec une partie des personnels dévoyée de leur mission statutaire et bientôt délesté de ses CREPS¹, il faut craindre que dans la poursuite de la MAP, le « tri à faire dans les priorités de l'Etat », selon T. Mandon, Secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat et de la Simplification, n'achève ce ministère.

Que représente pareille somme (228 M€) dans un budget de près de 370Mds€ ? Nous voyons bien, alors que s'accroît le processus RGPP/MAP, que la question de l'action publique perd de son sens et de trop nombreuses forces veulent laisser penser « qu'un tri est possible (voire souhaitable) dans les missions de l'Etat au nom d'un bon niveau d'exercice qui dépouillerait l'Etat central au profit de l'Etat déconcentré, missions transférées aux collectivités territoriales, aux acteurs privés, aux associations, peut-être même parfois à des groupes de citoyens ? »

L'allure du propos², un brin démagogique, veut laisser croire que des politiques publiques light sont possibles en les transférant à des acteurs largement amputés, de plus, de moyens d'agir. C'est bien du sens de ces politiques dont il est ici question et, en un sens, d'une vision de la République. Cette analyse est entièrement corroborée par les déclarations publiques du ministre P. Kanner qui ne voit dans le sport qu'un moyen d'assurer la cohésion nationale et qui pense, pensée libérale communément développée, qu'il appartient à la volonté de chacun de s'en sortir.

Depuis 2007, les objectifs que se donnent les divers ministres chargés des sports (8 au total en 7 ans) ne cessent de se rétrécir ; P. Kanner se recentre sur le pôle économique-politique des grands événements, axe majeur, puis 3 priorités, un peu annexes :

1. santé : incontournable dans le paysage idéologique actuel qui veut rendre responsable chacun de sa santé avec l'obligation de mobiliser son corps³ pour une meilleure marche des entreprises ;
2. lutte contre les inégalités : moins de subventions aux associations en dénonçant un saupoudrage qui serait inefficace ;
3. sécuriser le parcours des sportifs. De telles ambitions peuvent-elles appeler un budget plus important ? On connaît la réponse.

¹ qui, dans la réforme NOTR sont promis à un avenir mal maîtrisé

² T. Mandon, 27 août, débat Acteurs Publics

³ Le MEDEF, en coaction avec le CNOSEF, revient bruyamment sur cette question

Évolution générale du budget.

L'Etat va consacrer 228,3 M€ au sport (auxquels il faudrait ajouter une partie des 298,3M€, concernant les personnels⁴ et provenant du programme 124 –conduite et soutien des politiques sanitaires sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative) soit une baisse de 3,5% sur 2014 (disons 4% avec l'inflation).

Le CNDS chute de 4,8% passant de 272 à 259 M€. La question de l'avenir de ce centre, qui est un élément de pilotage des subventions vers le mouvement sportif mais surtout pris dans la pression croissante des logiques gestionnaires, conduit à écarter massivement les associations de leur bénéfice. En relevant sans cesse le plancher le ministère vise à forcer les associations à rechercher des financements autonomes, réservant à quelques unes ses subsides. La réorganisation associative de ce milieu est à ce prix !

L'apport de fonds de concours (provenant du CNDS) est portée à 21,2 M€ (soit 9% du budget) mesure critiquée par la Cour des Comptes.

Comme l'an dernier chacune des grandes actions (sport de masse, haut niveau, santé, formation) résiste, au mieux, à la dégradation. Pas d'innovations ; les crédits sont répartis au trébuchet.

La question du Stade de France ayant trouvé un répit, le PPP INSEP saigne cet établissement (12M€/an durant 30 ans) avec une actualisation du loyer d'exploitation de 2,5%/an (1,75% avait-il été écrit l'an dernier), qui semble une vraie manne pour la société exploitante ! Visiblement, ici, notre gouvernement a l'air moins horrifié que pour le Stade de France...

Quelques chiffres

ACTIONS	PLF 2014	PLF 2015	DIFF.	%	Pds dans budget %
TOTAL	236 724 722	228 273 428	-8 451 294	-3,5	
1 Sport plus grand nombre	7 167 174	7 807 739	640 565	9	3,4
2 Haut niveau	177 705 728	174 161 579	-3 544 149	-1,9	76,3
3 Prévention protection des sportifs	18 776 613	18 753 177	23 436	-0,01	8,2
4 Métiers du sport	27 487 965	27 550 933	-62 968	-0,02	12,06

Globalement la proportion des actions demeure inchangée dans le budget

Les gouvernements successifs ayant délibérément choisi que le sport de masse n'avait pas à être assumé par le budget de l'Etat mais par l'état du marché des parieurs, consacrent une somme durablement ridicule de son budget (3%) à ce type d'action ; en regardant de plus près on s'aperçoit en fait qu'il s'agit d'actions qui pourraient être classées ailleurs que dans

⁴ La LOLF qui devait rendre plus transparent le budget a conduit à un tel brouillage qu'il ne nous est plus possible de connaître l'évolution des postes)

cette action dite n°1 : musée du sport, action internationale... bref, cette action, pour ne pas disparaître en affichage, énumère des actions qui pourraient trouver un autre classement.

Il nous semblerait utile que le ministère, comme il l'a fait pour le sport professionnel mette une mission d'inspection sur cette question de l'accès aux pratiques sportives. On voit bien que ce thème, normalement central pour un tel ministère, est l'objet de peu de curiosité scientifique, voire la refuse. Dans les objectifs que s'est donné le ministère (objectif 1 : réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive), curieusement sur 3 ans (2013-2015), la qualification de cet objectif est passé :

2013 : *Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs*⁵ en apportant une attention particulière aux publics prioritaires (avec comme indicateur les licences délivrées par fédés sportives, le taux de licences et des objectifs à réaliser sur 3 ans). Augmenter les pratiquants en clubs est clairement affiché.

2014 : Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive ; Il faut aller dans le corps du texte pour lire la déclinaison précédente.

2015 : Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive mais le nombre et le taux de licence est cité pour information et aucun objectif de progression n'est fixé. Où va se nicher l'abandon. ? .. en cassant le thermomètre !

Cette péripiétie est significative d'un abandon terrible sur le combat contre les inégalités sociales.

Regardons deux autres questions qui ouvrent un débat :

♦ **Les jeunes (14-20 ans)** : 50,4% de leur classe d'âge auraient une licence⁶ ; représentant 8,5% de la population, ils représenteraient 15,5% des licenciés (les jeunes de 19 ans et moins représentent plus de 50% des licenciés). Certes, ils sont deux fois plus représentés chez les licenciés que leur proportion dans la population. Il faudrait plus finement procéder année après année car il semble que le cap de 17/24 ans connaisse un recul (plus que 31% de garçons inscrits en club et 12% chez les filles). Peut-on se satisfaire de ce constat sachant que cette population est le cœur des pratiques qui, somme toute, laisse un jeune sur deux de cette tranche d'âge sur le bord de la route ?

♦ **Les femmes** : en ne comparant que le taux des licenciées féminines (19,8% de la population féminine) au taux général de licenciés dans la population (27,4%) on éclipse des écarts bien plus importants tels que la part des licences féminines -37,22%- dans l'ensemble des licences, et alors qu'elles représentent 51,6% de la population française.

⁵ Italiques de JL

⁶ Une licence ou autre titre occasionnel ; le cumul des licences (en avoir 1, 2 ou 3 n'est pas estimé quoique, semble-t-il, significatif et qui donnerait en fait autour de 11 à 13 millions de personnes.)

Le sport et ses pratiques, ont besoin d'une approche plus fine de la réalité. Le ministère devrait impulser des études universitaires au lieu de laisser de trop nombreux instituts de sondage s'affirmer sur cette question. D'ailleurs l'INSEP avait procédé à une enquête en 2011 dont on n'a jamais connu les résultats. N'étaient-ils pas assez conformes aux attentes du commanditaire.. ? Cela expliquerait-il que le ministère abandonne aujourd'hui toute perspective chiffrée ? Hélas, cela reste cohérent avec les moyens donnés à ce secteur.

Dans l'objectif 4, - renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs-, on lit l'écart le plus important entre la cible (85% d'individus suivis) et la réalisation (78%). Doit-on se satisfaire de 78% de contrôlés dans le même temps où il est avoué que les contrôles moins coûteux sont recherchés ?

Ce budget ne porte aucune ambition sur les grandes questions sociales voilà pourquoi une nouvelle dynamique doit être programmée en lieu et place de sa lente dégradation. Le pari que les grands événements sportifs où que les champions produisent du sport de masse est une illusion, certes commode pour préserver des choix qui, sans être condamnés, ne doivent pas se substituer à un travail en profondeur et qu'un budget d'Etat devrait initier et guider.

Il est étonnant que, dans le même moment où l'on nous rabat la conscience que l'activité physique et sportive est essentielle à la santé, qu'elle pourrait générer plus de 10 Mds d'économies, qu'elle rapporte en même temps à l'Etat plus de 8 Mds en TVA et cotisations sociales, qu'un doublement de ce budget serait insupportable ! L'argument santé apparaît comme un élément de propagande à laquelle aucun de ses promoteurs et ses plus ardents défenseurs ne croit. Pour autant, nous pensons que notre revendication de la promotion d'un sport qui se fixe une voie émancipatrice est à développer avec les moyens que nous revendiquons, dans l'immédiat, de son doublement et d'une perspective établie vers 1%.

jules.lafontan@snefsu.net

